



**Rapport annuel sur le
prix et la qualité du
service public
d'assainissement
collectif**
-Exercice 2020-

Consultable sur le site www.valeyrieux.fr - Rubrique Eau / Assainissement

Sommaire

1. LA CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	7
1.1 Le territoire desservi.....	7
1.2 Le mode de gestion du service	7
1.3 La population desservie.....	8
1.4 Le nombre d'abonnés et les volumes collectés	9
1.5 Le linéaire de réseaux de collecte	10
1.6 Les ouvrages d'épuration des eaux usées	10
1. LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT	14
1.1 Les modalités de tarification	14
1.2 Les taxes et les redevances.....	14
1.3 Les recettes du service	15
2. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	16
3.1 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2).....	16
2.2 La conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies.....	16
2.3 La conformité des équipements d'épuration (P254.3).....	16
2.4 Le taux des boues évacuées (P206.3).....	17
3. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	19
3.1 Les études et travaux réalisés ou en cours en 2020.....	19
3.2 La programmation sur 2021-2022	19
3.3 L'état de la dette	20

Préambule

La Communauté de communes Val'Eyrieux est née au 1^{er} janvier 2014 de la fusion des Communautés de communes des Boutières, du Haut Vivarais et du Pays du Cheylard, avec extension aux communes d'Albon d'Ardèche, Issamoulenc et St Pierreville.

Elle compte 29 communes membres depuis le 1^{er} janvier 2019 (précédemment 31), suite à la création de deux communes-nouvelles :

- ▶ Belsentes, issue de la fusion des communes de Les Nonières et St Julien Labrousse
- ▶ St Julien d'Intres, issue de la fusion des communes d'Intres et St Julien Boutières

Le Conseil communautaire compte 51 membres, qui, par leurs délibérations prises en séance du Conseil communautaire, conditionnent et réglementent les affaires de la Communauté de communes.

Seule la Communauté de communes du Pays du Cheylard -créée en 2003 et composée de 14 communes membres- avait au 31 décembre 2013, les compétences eau et assainissement. Elles étaient exercées, par délégation, par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dorne.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de communes Val'Eyrieux assure, sur l'ensemble du territoire, la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées.

Jusqu'en 2019, deux modes de gestion coexistaient : la gestion directe et la gestion déléguée. Depuis le 1^{er} janvier 2020, Val'Eyrieux a fait le choix de confier à un délégataire de service public, la société SAUR, l'ensemble de la gestion d'exploitation des installations, à savoir leur entretien, ainsi que les relations avec les usagers, sous la surveillance régulière de la Communauté de communes. Les travaux d'investissement tels que la création et la réhabilitation d'ouvrages (canalisations, réservoirs, stations d'épuration) sont en revanche toujours portés par Val'Eyrieux.

La société SAUR assure la gestion de 2 contrats,

- St Agrève
- Et un contrat nommé « contrat principal », regroupant les 19 communes disposant d'un système d'assainissement collectif, à savoir : Accons, Arcens, Chanéac, Devesset, Dornas, Le Cheylard, Belsentes, Lachapelle sous Chanéac, Mariac, Mars, Rochepaule, Saint André en Vivarais, Saint Cierge sous le Cheylard, Saint Clément, Saint Jean Roure, Saint Julien d'Intres, Saint Martin de Valamas, Saint Michel d'Aurance et Saint Pierreville.

Les 9 autres communes : Albon d'Ardèche, Issamoulenc, Jaunac, Le Chambon, St Andéol de Fourchades, St Barthélémy le Meil, St Christol, St Genest Lachamp et St Jeure d'Andaure, ne disposant pas de système d'assainissement collectif.

Sur le mandat 2014-2020, le Vice-président de la Communauté de communes Val'Eyrieux en charge des compétences eau potable et assainissement était M. Raymond FAYARD jusqu'au 8/07/2020, puis M. Florent DUMAS à partir du 9/07/2020, date du Conseil d'installation du nouveau Conseil communautaire.

Chaque commune est représentée au sein de la commission consultative « eau-assainissement » par un délégué (liste à jour du 20/08/2021) :

COMMUNES	NOM
ACCONS	Michel CHAUSSINAND
ALBON D'ARDECHE	Alain BACONNIER
ARCENS	Nathalie CHANUT
BELSENTES	André LADREYT
CHANEAC	Didier ROCHETTE
DEVESSET	Etienne ROCHE
DORNAS	Guy DALLARD
ISSAMOULENC	Charly BESSON
JAUNAC	Nicolas VANEL
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Alexandre LAFFONT
LE CHAMBON	Jean-Pierre FAURE
LE CHEYLARD	Denis SERRE
MARIAC	Amandine HILAIRE
MARS	Francis MUNIER
ROCHEPAULE	Pascal DELORME
ST AGREVE	Christophe GAUTHIER
ST ANDEOL DE FOURCHADES	Serge NURY
ST ANDRE EN VIVARAIS	Antoine CAVROY
ST BARTHELEMY LE MEIL	Démission de Claude MOSER. En attente de nouvelle désignation. Floriane TERRAY Suppléante
ST CHRISTOL	Christophe HUBAC
ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	Nathalie ACHARD
ST CLEMENT	Steven RIFFARD
ST GENEST LACHAMP	Yves SENO
ST JEAN ROURE	Daniel ROUSSET
ST JEURE D'ANDAURE	Aline DUBOUIS
ST JULIEN D'INTRES	Raphaël DESESTRES
ST MARTIN DE VALAMAS	René COSTE
ST MICHEL D'AURANCE	Jérôme ROCHE
ST PIERREVILLE	Christian BERTHIAUD

Pour information, les chiffres situés dans ce rapport ont été relevés dans les Rapports Annuels du Délégué de 2020.

1. LA CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Le territoire desservi

29 communes, étendues sur 510 km²,

- Un relief très accentué avec des vallées encaissées, des pentes fortes et des dénivélés importants entre 300 mètres d'altitude au bas de la commune de Belsentes et jusqu'à 1 309 m d'altitude à l'ouest de la commune de St Clément,
- Un réseau de voies circulables important en linéaire mais de gabarit faible et très sinueux, imposant un temps de trajet important d'une vallée à l'autre,
- Des activités industrielles, principalement sur Le Cheylard, Mariac, St Agrève et St Martin de Valamas
- De la forêt sur l'ensemble du territoire,
- Des activités de tourisme sur l'ensemble du territoire avec gîtes, bases de loisirs et activités sportives.



1.2 Le mode de gestion du service

Le tableau ci-après présente les deux contrats d'exploitation gérés par la SAUR, à savoir St Agrève et le reste du territoire doté en assainissement.

Communes	Date contrat	Durée	Date de fin	Date avenant
SAINT AGREVE	01/01/2010	12 ans	31/12/2021	
CONTRAT PRINCIPAL	1/01/2020	10 ans	31/12/2029	

1.3 La population desservie

Il n'existe pas de convention d'exportation d'effluents, l'ensemble des effluents produits étant traité localement, ni de convention d'importation d'effluents.

En revanche, des conventions de rejet ont été signées avec :

- La commune de ST MARTIN DE VALAMAS,
- Les Etablissements CHOMARAT,
- TEYSSIER SALAISONS
- La SA d'exploitation des Sources-ARCENS

	COMMUNES	Nbre habitants (pop. totale) INSEE 2018	Abonnés VP.056 2020
CONTRAT PRINCIPAL	ACCONS	391	163
	DORNAS	218	138
	LE CHEYLARD	3 071	1794
	BELSENTES	573	88
	MARIAC	585	309
	ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	211	79
	ST MICHEL D'AURANCE	290	76
	ARCENS	386	265
	CHANEAC	264	85
	DEVESSET	301	104
	LACHAPELLE SOUS CHANEAC	172	85
	MARS	272	66
	ROCHEPAULE	259	67
	SAINT ANDRE EN VIVARAIS	214	47
	SAINT CLEMENT	87	22
	SAINT JEAN ROURE	267	58
	SAINT JULIEN D'INTRES	318	146
	SAINT MARTIN DE VALAMAS	1 140	634
SAINT PIERREVILLE	538	150	
TOTAL CONTRAT PRINCIPAL		9 557	4376
SAINT AGREVE		2 411	1135
TOTAL		12 982	5511

1.4

Le nombre d'abonnés et les volumes collectés

		Année 2019			Année 2020		
	COMMUNES	Abonnés	m ³	Volume	Abonnés	m ³	Volume
		VP.056	facturé	moyen/an (m ³)	VP.056	facturés	moyen/an (m ³)
CONTRAT PRINCIPAL	ACCONS	162	7 321	45.19	163	9 472	58
	DORNAS	84	2 483	29.56	138	4 583	33
	LE CHEYLARD	1 799	147 844	82.18	1794	121 106	68
	BELSENTES	84	5 143	61.23	88	4 757	54
	MARIAC	307	19 195	62.52	309	20 071	65
	ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	78	5 246	67.26	79	5 062	64
	ST MICHEL D'AURANCE	76	4 573	60.17	76	4 351	57
	ARCENS	268	13 473	50.27	265	13 622	51
	CHANEAC	86	5 383	62.59	85	5 518	65
	DEVESSET	125	9 149	73.19	104	8 538	82
	LACHAPELLE SOUS CHANEAC	85	2 370	27.88	85	3 676	43
	MARS	67	3 303	49.3	66	3 362	51
	ROCHEPAULE	66	2 109	31.95	67	2 760	41
	SAINT ANDRE EN VIVARAIS	49	2 101	42.88	47	2 267	48
	SAINT CLEMENT	23	901	39.17	22	653	30
	SAINT JEAN ROURE	58	2 711	46.74	58	2 952	51
SAINT JULIEN D'INTRES	146	6 268	66.68	146	5 538	38	

	SAINT MARTIN DE VALAMAS	640	33 668	52.61	634	38 485	61
	SAINT PIERREVILLE	204	10 918	53.52	150	17 011	113
TOTAL CONTRAT PRINCIPAL		4 407	284 159	64.48	4376	273 785	45.19
	SAINT AGREVE	1 119	82 944	69.07	1135	92 099	78.85
	TOTAL	5 526	367 103	65.41	5511	365 884	66

1.5 Le linéaire de réseaux de collecte

Le tableau ci-dessous présente le linéaire de réseau d'assainissement des eaux usées.

Les réseaux unitaires sont des ouvrages qui collectent à la fois des eaux usées et des eaux pluviales.

Les linéaires de réseau séparatif sont les ouvrages qui collectent uniquement des eaux usées.

Contrats	Linéaire total de réseau en mètre linéaire (ml)
CONTRAT PRINCIPAL	142 869 ml
SAINT AGREVE	47 720 ml
TOTAL	190 589 ml

1.6 Les ouvrages d'épuration des eaux usées

Communes	Type de station d'épuration	Date de mise en service	Capacité nominale pollution en équivalent habitant (EqH)	Date du bilan	Charges Hydrauliques	Charges polluantes	Volumes m ³ /jour
DORNAS	Filtre à Pouzzolane Décantation physique	2006	320 EqH	17/11/2020	20.00 %	15 %	10 m ³ /j

LE CHEYLAR D / CHANEAC /LA CHAPELL E SOUS CHANEAC /SAINT MARTIN DE VALAMAS	Boue activée	1989	23 000 EqH	12 bilans par an	22 %	8.9 %	774 m ³ /j
BELSENT ES	Filtre à Pouzzolan e Décantati on physique	2006	200 EqH	02/12/202 0	24 %	22.2%	7 m ³ /j
SAINT MICHEL D'AURAN CE	Filtre planté de roseaux	2009	170 EqH	15/12/2020	85 %	235%	22 m ³ /j
SAINT AGREVE (Serre de Réal)	Boue activée aération prolongée	1992	7500 EqH	12 bilans par an	36 %	15 %	401 m ³ /j
DEVESSE T - village	Lagunage	1984	200 EqH	(1)	(1)	(1)	(1)
DEVESSE T - Loisir	Lagunage	1993	760 EqH	17/08/2020	350 %	122 %	6.96 m ³ /j
MARS	Lagunage	1998	250 EqH	(1)	(1)	(1)	(1)
ROCHEPA ULE	Filtres plantés de roseaux	2011	250 EqH	(1)	(1)	(1)	(1)
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	Filtre à sable	1980	500 EqH	(1)	(1)	(1)	(1)
ARCENS	Lagunage	1998	980 EqH	19/08/202 0	57 %	25 %	84 m ³ /j
SAINT JULIEN D'INTRES	Filtre à Pouzzolan e	2005	190 Eqh		(1)	(1)	(1)

	Décantation physique			(1)			
SAINT JULIEN D'INTRES – Chambonet	Filtre à Pouzzolane Décantation physique	2001	40 Eqh	(1)	(1)	(1)	(1)
SAINT CLEMENT	Filtre planté de roseaux	2007	170 Eqh	(1)	(1)	(1)	(1)
SAINT JEAN ROURE Village	Filtre à Pouzzolane Décantation physique	2002	150 Eqh	(1)	(1)	(1)	(1)
SAINT JEAN ROURE Beauvert	Filtre planté de roseaux	2009	170 Eqh	(1)	(1)	(1)	(1)
SAINT PIERREVILLE	Boues activées	1979	600 Eqh	(1)	(1)	(1)	(1)

(1) pas de bilan réglementaire en 2020 ou valeurs non mesurables

Rappel Règlementaire

MODALITÉS D'AUTOSURVEILLANCE DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Tableau 3. Fréquences minimales, paramètres et type de mesures à réaliser sur la file eau des stations de traitement des eaux usées de capacité nominale de traitement inférieure à 120 kg/j de DBO5 (1)

Capacité nominale de traitement de la station en kg/j de DBO5	≤ 12	> 12 et ≤ 30	> 30 et ≤ 60	> 60 et < 120
Capacité nominale de traitement de la station en EH	≤ 200	> 200 et ≤ 500	> 500 et ≤ 1000	> 1000 et < 2000
Nombre de bilans 24 h		1 tous les 2 ans (2) (3)	1 par an (2) (4)	2 par an (2)
Nombre de passages sur la station	Fréquence indiquée dans le programme d'exploitation défini à l'article 20-II (5) (6)			

- (1) Dans le cas où la charge brute de pollution organique reçue par la station l'année N est supérieure à la capacité de la station, les fréquences minimales de mesures et les paramètres à mesurer l'année N + 2 sont déterminés à partir de la charge brute de pollution organique.
- (2) Les bilans 24H sont réalisés pour les paramètres suivants : pH, débit, T°, MES, DBO5, DCO, NH4, NTK, NO2, NO3, Ptot.
- (3) Seules les stations de traitement des eaux usées nouvelles, réhabilitées ou déjà équipées font l'objet d'un bilan 24H. Pour les autres stations, le bilan 24H est remplacé par une mesure ponctuelle réalisée tous les ans, à une période représentative de la journée.
- (4) A la demande du service en charge du contrôle, les bilans de l'année N et de l'année N + 1 peuvent être réalisés consécutivement.
- (5) Par passage sur la station, l'arrêté entend le passage d'un agent compétent qui effectuera les actions préconisées dans le programme d'exploitation et remplira le cahier de vie. Ce passage s'accompagne, si nécessaire, de la réalisation de tests simplifiés sur les eaux usées traitées en sortie de station.
- (6) Si aucune fréquence de passage n'est renseignée dans le programme d'exploitation défini à l'article 20-II, la fréquence minimale de passage est fixée à un passage par semaine.

1. LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

1.1 Les modalités de tarification

Référence des données de la part de la collectivité (abonnement et consommation) :

Délibération 2019-11009 - Conseil communautaire du 26/11/2019

TARIF DSP ASST			
COMMUNE	TARIFS 2020		Prix au m ³ TTC pour 75 m ³ 120 m ³
	NATURE	MONTANT HT	
CONTRAT PRINCIPAL	Abont annuel part coll.	51,80 €	2.8 € 2.2 €
	Abont part SAUR (VP. 190)	43,20 €	
	Conso part coll	0,675 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0,575 €	
ST AGREVE (p.52)	Abont annuel part coll.	59,00 €	3.3 € 2.8 €
	Abont part SAUR (VP.190)	48,12 €	
	Conso part coll	0,68 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.9303 €	

1.2 Les taxes et les redevances

Modernisation des réseaux (VP.213)	Agence de l'Eau	0.15 € / m ³ HT
------------------------------------	-----------------	----------------------------

Les tarifs d'assainissement et les redevances « Modernisation des réseaux » sont assujettis à la TVA 10 %.

1.3 Les recettes du service

❖ Les recettes de la collectivité :

Types de recettes	Année 2020
Redevance assainissement	566 262 €
Participation à l'assainissement collectif	22 500 €
Participations conventions	6 034 €
Prime épuration	18 933 €
TOTAL	678 867 €

❖ Les recettes du délégataire :

Dans le cadre du nouveau contrat d'affermage global sur l'ensemble du périmètre Val'Eyrieux, il est présenté uniquement l'année 2020.

Types de recettes	Année 2020
Redevance Assainissement (SAUR part exploitant)	528 000 €
Recettes liées aux travaux	8 900 €
Produits accessoires	5 700 €
TOTAL	542 600 €

2. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

Communes	Indice
CONTRAT PRINCIPAL	39
SAINT AGREVE	75

2.2 La conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies

La collecte des effluents est conforme aux prescriptions.

2.3 La conformité des équipements d'épuration (P254.3)

Communes	Indice de conformité	Charge moyenne DBO ₅ (kg/j)	Nbre bilan réglementaire	Nbre bilan réglementaire conforme
LE CHEYLARD	100	123	24	24
SAINT AGREVE	100	68	12	12
BELSENTES	100	2.5	1	1
DORNAS	100	3		
DEVESSET Loisir	100	55	1	1
DEVESSET	100	(1)	0	0
MARS	100	(1)	0	0
ROCHEPAULE	100	(1)	0	0
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	100	(1)	0	0
ARCENS	100	15	1	1
SAINT MICHEL D'AURANCE		20	1	1
SAINT CLEMENT	100	(1)	0	0

SAINT JEAN ROURE le village	100	(1)	1	1
SAINT JEAN ROURE Beauvert	100	(1)	0	0
SAINT JULIEN BOUTIERES Le village	100	(1)	0	0
SAINT JULIEN BOUTIERES Chambonnet Haut		(1)	0	0
SAINT PIERREVILLE	0	10.17	0	0

(1) Pas de bilan règlementaire en 2019

2.4 Le taux des boues évacuées (P206.3)

Le taux de boues évacuées, issues des ouvrages d'épuration, est de 100 % en filière conforme (épandage ou compostage).

Communes	Indice	Qt boues admises par une filière conforme en tonne (VP 209)
LE CHEYLARD	100	83.603
SAINT AGREVE	100	20.09
DEVESSET Loisir	(1)	
DEVESSET	(1)	
MARS	(1)	
ROCHEPAULE	(1)	
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	(1)	
ARCENS	(1)	
SAINT CLEMENT	(1)	
SAINT JEAN ROURE		
SAINT JULIEN BOUTIERES	(1)	

le village		
SAINT JULIEN BOUTIERES Chambonnet haut	(1)	
SAINT PIERREVILLE	100	

(1) pas de boue évacuée cette année

3. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés sur le budget assainissement n'ont fait l'objet d'aucune contribution du budget général.

3.1 Les études et travaux réalisés ou en cours en 2020

- Les renouvellements et réhabilitation d'ouvrages
 - ST PIERREVILLE - Travaux suite SDA (BC 9 et 10 + complément 2021) + citec bc7
 - LE CHEYLARD - Réhabilitation phase n°1 : Chantelauve amont et aval, stade amont, rte d'Aric, Palisse Ouest, Poleyrieux, La chèze, DVO CES, Airette, Poste (BC7et8)
 - ST AGREVE - Réhabilitation réseaux EU - Traversée du bourg
 - ARCENS - Renouvellement conduite sous RD n°237
 - ST MARTIN - RD 120 - traversée du village RENOUVELLEMENT (Tr1+2)

- Les schémas directeurs
 - CCVE – Schéma directeur d'assainissement (SDA) ex-ccPC

- Nouvelles desserte en assainissement : études et travaux
 - ROCHEPAULE- Extension EU vers HLM

3.2 La programmation sur 2021-2022

- Les renouvellements et réhabilitation d'ouvrages
 - CCVE Mise en sécurité ouvrages (21561+2315) - Phase 1 (budget 2020)
 - Réhabilitation phase n°2 : rue fernand, Laffont, Av de Chabanne, stade aval et stade amont, regard non conformes
 - ST MARTIN - Travaux suite SDA : réparation (Priorités n°1 du SDA) autres que traversée + PR Teyre et PR Gare
 - ST PIERREVILLE - Renouvellement STEP
 - ST CLEMENT Travaux voirie 2022 - Enrobé - Renouvellement réseau d'eau potable
 - LE CHEYLARD Travaux voirie 2022 - Enrobé sur toute la traversée du giratoire de la Palisse au Camping
 - DEVESSET - Etude et travaux - Renouvellement réseau EU Lac de Devesset
 - CCVE - MOE marché mise à la côte

➤ Les créations d'ouvrages

- ST JULIEN LABROUSSE - Construction réseau de collecte + STEP
- ST BARTHELEMY LE MEIL Mission MOE réseau Eu et step
- ARCENS - Travaux de mise en séparatif suite SDA (Grand'rue)
- ST AGREVE - Renouvellement réseau EU - zone de Rascles
- LE CHAMBON Construction réseau de collecte + STEP - secteur le Village
- ST JEURE D'ANDAURE Construction réseau de collecte + STEP - secteur le Village
- CHANEAC - Construction réseau de collecte + STEP - secteur le Village + Extension Pont des Lièvres

➤ Nouvelles desserte en assainissement : études et travaux

- ST AGREVE - Véron

3.3 L'état de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2020 est de 1 229 393,40 €.

L'annuité de dette réglée en 2020 s'est élevée à 212 200,20 €.

